

Procès-verbal du Conseil Municipal: séance du Lundi 2 Décembre 2024

Présents : PELARDY Marc, MARINO Elisabeth, YAHIAOUI Kamel, CHARLES Lionel, DUCHEZ Norbert, MURE Anthony, ROCHETTE Marie France, Guillaume CHAZAL

Excusés: JOANDEL Stéphanie, PASCAL Henri donne pouvoir à Kamel Yahiaoui

Secrétaire de séance: MARINO Elisabeth

M. le Maire ouvre la séance et présente l'ordre du jour:

- Approbation du PV du 28/10/2024
- Accueil de Mme MONDON Association Actiom
- Délibération mise en place RIFSEEP
- Délibération demande de subvention LFA enveloppe 1 pour borne incendie
- Délibération modification montant de participation employeur pour les contrats prévoyance des agents de Châtelneuf.
- Questions diverses:
 - PLUI à 87 communes
 - Point sur le projet de l'aménagement du multiservices

- Le PV du 28 octobre dernier est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

- Accueil de Mme MONDON de l'association Actiom. Elle explique aux élus présents son rôle au sein de cette association dont le but est d'aider nos administrés à comprendre et évaluer leur mutuelle santé. Elle n'a qu'un rôle de conseil auprès des administrés. Elle indique que le conseil est gratuit, et qu'elle n'est pas commerciale.

Toutefois, pour avoir le droit de tenir une ou plusieurs permanences dans la commune, une convention doit être signée entre la commune et l'association afin qu'elle puisse utiliser un local communal.

- M. Le Maire aborde le sujet d'une borne d'incendie sur le hameau de Chazeau. Un devis a été établi et le coût est estimé à 2 734 €. Une aide va être demandée à Loire Forez Agglomération dans le cadre du fond de soutien aux commune enveloppe 1 de 50% du montant HT. Après délibération l'achat est adopté par 9 voix pour.

- M. le Maire donne toutes les explications concernant le RIFSEEP qui devient obligatoire, il remplace l'IAT (Indemnité Administrative de Technicité) pour les employés communaux. Cela concerne nos deux ATSEM. Sachant qu'il y a une partie fixe (IFSE) et une partie variable (CIA) dans le RIFSEEP. La partie variable est soumise à certains critères. Pour cette année, la partie variable n'est pas mise en place. Après délibération entre les élus, l'IFSE est adopté avec 9 voix pour. Un arrêté nominatif sera établi pour chaque agent. Le montant de l'IFSE sera le même que le montant de l'IAT.

- Délibération modification montant de participation employeur pour les contrats prévoyance des agents de Châtelneuf.

Le Maire expose :

Suite à l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et du décret n° 2022-581 redéfinissent la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents. Celle-ci devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 pour le risque prévoyance pour un montant qui ne pourra pas être inférieur à 7.00 euros par agent et par mois.

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant décide 6 voix pour, 1 contre et 2 abstentions :

de verser une participation financière de 7€ bruts par agent et par mois aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité ayant souscrit au contrat prévoyance proposé par la commune de Châtelneuf.

- Questions diverses :

- Pour les luminaires de l'école M. le Maire donne le devis de l'entreprise Peillard qui s'élève à 1104 € et celui de l'entreprise Danelec à 1 008 €. Après discussion, l'entreprise Peillard a été retenue. Les luminaires seront changés.
- Suite à la réunion du 28 octobre dernier avec les techniciens de Loire Forez, M. Le Maire donne les explications concernant les modifications apportées par la commune au PLUI à 87 communes. Un large débat s'installe entre les élus présents.
- Le point est ensuite fait sur le Multiservices, les travaux avancent normalement, 1000 cafés doit rappeler M. Le Maire très prochainement.
- Une visite du SIEL a été faite pour l'aménagement du bourg.

23h15: Clôture de séance

La secrétaire de séance, Elisabeth MARINO



Le maire, Marc PELARDY



